REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE DE MARVILLE 10 PLACE SAINT-BENOÎT 55600 MARVILLE

	Monsieur	Le Maire,		
Je soussigné(e) (1) : Nom :	✓ M. ✓ Mme JIRKOVSKY			
Prénoms :	Eddy			
Profession ou qualité :	Président			
Adresse :	7 Grande Rue			
	55600 MARVILLE			
Association:	Karaté Itsumoteam Marville			
N° agrément DDJS pour les associations sportives :				
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)				
▽ cat	tégorie 3	(3)		
Lieu: 13 Place Saint-Benoît				
Du: 01/02/2	2025 à 19 heure(s)00	Au: 02/02/2025	à 05 heure(s) 00	
et Du:	à heure(s)	Au :	à heure(s)	
A l'occasion de (4): Repas annuel				
Fait à : MARVILLE Le : 08/01/2025				
		Signat	Signature,	
			1	
ARRETE DU MAIRE N° 1				
Le Maire de Marville				
Vu la demande ci-dessus, Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,				
7 11.000	M. JIRKOVSKY Eddy			
	est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3			
du :	01/02/2025 à 19 heure(s) 0	00 au: 02/02/2025	à 05 heure(s) 00	

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

à (5): 13 Place Saint-Benoît

En mairie, le: 08/01/2025

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur (

heure(s) ..

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

du:

(4) Indiquer le motif : foire, vente de quarité, fête, etc...
(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

au:

☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture

r à la mairie

heure(s) ..